

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Ce n'est plus seulement en Prusse et en Autriche que les armements se multiplient; les préparatifs militaires sont accélérés en Saxe et en Bavière; les bruits de guerre sont très accrédités à Florence, et on parle même d'un commencement de concentration de troupes à Bologne. Les vaisseaux de guerre italiens des stations d'Amérique ont reçu l'ordre de revenir en Europe. En Russie, une armée de 250,000 hommes, infanterie et cavalerie, appuyée par une artillerie formidable, s'échelonne le long de la frontière polonaise, de la Gallicie et des Principautés Danubiennes.

Le général Richter est de retour à Saint-Petersbourg; il a rapporté au czar une lettre autographe de l'empereur d'Autriche.

Suivant le *Débat*, de Vienne, l'Autriche, en présence du fait annoncé officiellement par le *Moniteur prussien* de la mobilisation de l'armée prussienne, devrait déclarer qu'elle ne peut continuer les négociations tant que la Prusse n'aura pas contremandé la mobilisation.

La *Presse*, de Vienne, croit savoir que le caractère de la dernière note du cabinet de Vienne est celui d'une sommation, et on croit que si l'Autriche ne reçoit pas une réponse favorable, elle fera immédiatement à la Diète germanique la proposition de faire des préparatifs de guerre.

Si l'on en croit l'*International*; le comte de Bismark aurait eu une conférence avec l'ambassadeur de France, M. Benedetti, dans laquelle il aurait constaté le désir du roi pour le

maintien de la paix, mais aussi la résolution bien arrêtée de Sa Majesté d'annexer les duchés à la Prusse.

Des meetings ont eu lieu dans plusieurs villes de l'Allemagne pour signaler les tristes conséquences qu'amènerait l'éventualité d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche.

Une dépêche de Pesth annonce que le baron Eotvos a déclaré que le conflit entre la Prusse et l'Autriche offre une bonne occasion à la Hongrie d'arriver à un système constitutionnel d'après lequel l'Autriche et la Hongrie seraient administrées séparément.

On télégraphie de Berlin, le 9 avril :

Une note autrichienne a été remise aujourd'hui au comte de Bismark. Dans ce document, l'Autriche demande à la Prusse d'annuler les armements ordonnés par elle le 28 mars. Elle ajoute que, elle, l'Autriche, n'aura pas à désarmer, parce qu'elle n'a pas armé.

On dit que le ton de cette note n'est pas obligeant.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, de Berlin :

« L'arrestation et l'expulsion de M. le comte de Walderssee prouve que l'on considère, à Vienne, comme plus important de dissimuler les armements que de diminuer le danger de la guerre par la constatation de la vérité. Quelles conséquences ces procédés de l'Autriche auront-ils pour les Autrichiens voyageant en Prusse? Voilà sur quoi, sans doute, le gouvernement prussien aura à prendre des résolutions. »

La *Gazette de Bavière* publie les dépêches

adressées par le gouvernement bavarois à ses représentants à Vienne et à Berlin.

Ces dépêches demandent que la Prusse et l'Autriche s'abstiennent de toute attaque violente, et aussi qu'elles procèdent immédiatement à des négociations pour conserver la paix.

Les réponses faites, le 5 avril, à la Bavière par les deux cabinets de Vienne et de Berlin font espérer qu'un conflit violent n'est pas à craindre pour le moment.

Les deux gouvernements, afin d'arriver à la solution des difficultés existantes, seraient disposés à renouer les négociations entr'eux et avec leurs confédérés.

On écrit de Francfort, le 10 avril :

La proposition de convocation d'un parlement allemand, faite par la Prusse, demande, en outre, qu'en attendant la réunion de ce parlement, les différents gouvernements s'entendent sur les propositions qui devront lui être soumises.

Dans la séance extraordinaire de la Diète d'hier, la proposition du président, de communiquer immédiatement aux gouvernements fédéraux la proposition de la Prusse et fixer le délai d'une semaine pour la traiter, conformément au règlement, a été adoptée.

La Prusse s'est prononcée en faveur de la nomination la plus prompte possible d'une commission spéciale *ad hoc*.

Nous lisons dans le *Temps* une correspondance d'Allemagne fort intéressante, signée Seinguerlet, à laquelle nous empruntons le passage suivant.

« Les fêtes de Pâques se sont écoulées au milieu des plus pénibles préoccupations. La mobilisation d'une partie de l'armée prussienne arrachait de nombreux citoyens à leurs familles, à leurs occupations; les craintes de guerre paralysaient les affaires et jetaient le trouble dans le monde du commerce et de l'industrie. Partout on ne voyait que visages attristés ou soucieux.

« De fièvre guerrière, pas le moindre symptôme. Le commerçant, l'artisan, l'ouvrier et le paysan, tous ceux qui, par leur labeur créent la fortune publique, sont pour la paix; seuls les parasites de la société, les officiers en tête, poussent à la guerre.

« Le mécontentement se fait jour de toutes parts. L'opinion publique commence à s'indigner que l'existence et le bien-être de la nation soient à la merci d'une poignée d'individus; elle se révolte à la pensée qu'on puisse lancer le pays dans de si terribles aventures, sans que ceux qui seront appelés à verser leur sang et à payer les frais de la guerre soient consultés sur la nécessité, l'opportunité d'une pareille entreprise.

« Sous le coup de cette irritation, des meetings ont été convoqués. Car, quelque fâcheuse que soit la situation intérieure de la Prusse, elle comporte néanmoins la jouissance du droit de réunion.

« Solingen, la ville des fabriques d'armes, a pris l'initiative de l'agitation en faveur de la paix. Trois mille ouvriers armuriers ont protesté contre une guerre fratricide. Cologne, Dusseldorf, Stettin, Graudenz, Wetten, Langenberg et les districts de Bockum, de Dortmund, de Hagen ont eu leurs réunions popu-

FEUILLETON.

27

LA CHAMBRE DES OMBRES.

(Suite.)

Thérèse se mit à sangloter, puis elle prononçait quelques phrases entrecoupées : « Je lui avais dit tant de fois : Michel, ça ne durera pas longtemps... Il n'était guère bon pour moi, mais je me rappelais les deux premières années de notre mariage... Non, il n'était pas tout mauvais alors, mais la boisson... Ah! le malheureux!... Enfin, s'il est mort en faisant une pauvre prière, Dieu aura peut-être pitié de lui. »

Après s'être livrée à sa douleur pendant quelque temps, Thérèse écarta ses mains, s'essuya le visage et s'adressa à George.

« Vous me prenez peut-être en compassion, mon bon monsieur, de regretter un homme qui n'était point à compter parmi les braves gens. Que voulez-vous? c'était mon mari; je l'avais connu dans un temps où il était meilleur. Tenez, ça ne s'oublie pas aisément les bonnes paroles du jeune âge. Nous nous aimions bien fort; dans le pays on disait Michel et Thérèse, comme on aurait dit les deux

doigts de la main! Ah! faut-il que la paresse et la boisson l'aient perdu?... »

« Si tout de même ce n'était en souvenir du temps passé, je n'aurais guère à me plaindre, car la vie que nous menions ici était bien misérable; j'espère que c'est fini maintenant. Non, non, je ne resterai pas! ils feront ce qu'ils voudront, je ne resterai pas... Pourtant si je m'en vas comme ça tout de suite, ah! mon Dieu! qu'arrivera-t-il? Tenez, monsieur, j'avais décidé Michel à faire quelque chose de bien : à présent qu'il n'y est plus, me voilà dans un grand embarras.

— Quant à cela, ne vous inquiétez pas, ma bonne Thérèse, je le remplacerai.

— Ce n'est guère possible, monsieur.

— Pourquoi? je sais tout.

— C'est bon, mais...

— Quoi?

— Il y a du risque, monsieur; d'abord, avant de parler, je voudrais savoir...

— Qui je suis, n'est-ce pas? et vous avez raison : je suis le comte du Tréhoux.

— Ah! faites excuse, monsieur, sûrement j'ai entendu la dame prononcer votre nom, pas une fois, mais cent fois.

— Ainsi, c'est donc bien vrai! elle est ici, Mme de la Blairie?

— Oui, la dame du Breil.

— Et entre les mains de brigands?

— Oh; ils ne se donnent point ce nom-là : ils se disent camisards, religionnaires, bons croyants.

— N'importe, combien sont-ils?

— Sept maintenant, puisque mon pauvre homme n'y est plus.

— Et les croyez-vous capables d'attenter à la vie de Mme de la Blairie?

— Ça dépend, monsieur; je n'en vois que deux qui soient foncièrement méchants : Fortin et Le Bic; les autres ne bougeront pas sans les ordres du chef. Si on les laisse en repos, il n'y a pas de danger; mais si on les tracasse du dehors, je ne réponds de rien, le chef lui-même ne pourrait pas empêcher un malheur.

— Cependant, si on amenait ici la maréchaussée, à quoi leur servirait d'ajouter à leurs autres méfaits un crime inutile?

— Peuh! la maréchaussée, ils s'en soucient bien : la cave a cinq ou six sorties dans le bois, eux seuls les connaissent.

— Et vous croyez qu'on ne peut pas pénétrer jus-

qu'à l'endroit où ils tiennent leur pauvre captive?

— Si fait, monsieur, mais pour ça faudrait traverser le quartier, et là il y en a toujours un de garde; en ce moment c'est le chef lui-même.

— Vive Dieu! s'écria George, s'il n'y a qu'un homme.

— Oui, mais c'est le chef.

— Chef ou non, qu'importe? montrez-moi le chemin.

— Peste! comme vous y allez, dit Thérèse, en joignant les mains d'un air d'effroi.

« Par ma foi, ajouta-t-elle en changeant tout-à-coup de sentiment, tant pis! Je veux bien, moi, qu'est-ce que ça me fait? J'ai couru d'autres dangers, et pour des motifs qui ne valaient pas celui-là. Mais, au moins, attendez que le chef dorme, ça ne saurait tarder, il a veillé toute la nuit.

— Soit, je ne veux négliger aucune chance de réussite.

— En attendant, reprit Thérèse, vous ne pouvez pas rester dans cette chambre, ce serait dangereux si les autres venaient à rentrer.

— Pourquoi? je suis voyageur, vous avez une enseigne.

— Oh! l'enseigne n'est là que pour la frime : ils

lares. Toutes les villes du royaume ne tarderont pas à suivre l'impulsion partie des bords du Rhin.

» Il est facile de deviner l'impression produite par ces manifestations en haut lieu à Berlin. Si l'on en juge par le langage de la presse gouvernementale, elle a été des plus désagréables.

» Les journaux officieux ont poussé des cris de colère; ils ont fait un appel à la force brutale, ils ont requis le ministère d'interdire des réunions qu'ils qualifiaient de séditions, d'étouffer une agitation qui, d'après eux, ne serait rien qu'un crime de haute trahison. *Inter arma sileant leges.*

» Voyez-vous le gouvernement prussien réduit à mettre le pays en état de siège à la veille d'entrer en campagne? Quel heureux pronostic!

L'*Epoque* accompagne cette correspondance des réflexions suivantes:

» Quel argument contre la politique insensée de M. de Bismark et des hobereaux prussiens!

» Il n'y a, nous l'avons déjà dit, qu'un seul remède à cette déplorable situation, la retraite de M. de Bismark, dont le maintien au ministère, même dans le cas où la question austro-prussienne entrerait prochainement dans la voie des négociations diplomatiques, reste toujours une menace contre la sécurité non-seulement de l'Allemagne et de l'Autriche, mais encore de la Prusse, et la tranquillité de l'Europe.

Les journaux de Florence assurent qu'à la suite de concessions réciproques, un accord s'est établi entre le ministre des finances et la commission financière nommée par la Chambre. On croit que les résolutions prises par la commission seront adoptées à l'unanimité.

Une démonstration des étudiants de l'École de médecine et de l'université de Naples a eu lieu le 9 avril, par suite du nouveau règlement universitaire.

L'ordre a été promptement rétabli. L'université est fermée.

On mande de Bucharest, le 9 avril:

« Le ministre de la guerre vient d'adresser à la lieutenance princière un rapport sur l'état des forces militaires du pays. Voici le résumé de ce document:

» Au premier appel seront prêts à marcher: 40,000 hommes, troupes de ligne, garde-frontières et dorobantz;

» 32 bataillons de milices départementales, composés d'anciens soldats libérés, plus les gardes civiques en voie d'organisation.

» Artillerie: 100 bouches à feu pouvant être mises sur le pied de guerre en moins d'une semaine.

» Telles sont, dit le ministre de la guerre, les forces régulières dont nous pouvons disposer; autour d'elles viendront se ranger, à un moment donné, tous les Roumains qui aiment leur patrie et la liberté.

Le ministère espagnol a reçu le rapport officiel de l'amiral Nunez sur le combat qui a eu lieu dans le canal de Chiloé, entre deux frégates espagnoles et l'escadre chilo-péruvienne. L'avantage remporté par les bâtiments espagnols est de nature à dégager du conflit la question d'amour-propre soulevée par la capture de la frégate royale *Covadonga*. L'honneur étant sauf de part et d'autre, le terrain paraît propice à une reprise des négociations pacifiques, et c'est dans ce sens que l'on interprète à Madrid les nouvelles apportées par le dernier courrier de l'Amérique du Sud.

Dans sa séance du 6, et à une majorité de 150 voix contre 20, le congrès espagnol a adopté le chiffre de 85,000 hommes pour l'effectif de l'armée, tel qu'il avait été proposé par le gouvernement.

L'émigration pour les Etats-Unis continue en Irlande sur une grande échelle. Toutes les semaines il part de Queenstown, de Cork, de Limerick, de Belfast et autres ports, des navires chargés d'émigrants.

Il résulte des dernières correspondances de New-York, que la rupture entre le président et le Congrès paraît définitive: M. Johnson a opposé son veto au bill sur les droits civils, qu'il a déclaré inconstitutionnel, inutile, anormal et contraire aux droits des Etats, tels qu'ils sont réservés dans les législatures et les tribunaux. On pense que néanmoins le Sénat ne tiendra nullement compte du veto et qu'il adoptera le bill. Renvoyé devant la Chambre des représentants, ce bill sera sans aucun doute repoussé.

Le général Lee vient d'écrire un intéressant rapport sur la condition dans laquelle se trouve la Virginie. D'après l'opinion du général, les populations de cet Etat cherchent à réparer les malheurs de la guerre civile en se livrant au commerce et à l'industrie; elles sont animées d'une loyauté qui est au-dessus de tout soupçon.

Les correspondances du Mexique apportées par le dernier paquebot signalent plusieurs modifications importantes dans le cabinet. Un décret réduit à six le nombre des départements ministériels. Un seul ministre conserve son portefeuille dans la combinaison nouvelle, c'est M. Escudera, ministre de la justice, des cultes et de l'instruction publique. M. Somera, ancien préfet de Mexico, et M. Haregui, commissaire impérial au Yucatan, sont nommés:

le premier à l'intérieur, le second aux travaux publics. M. Martin del Castillo, ministre des affaires étrangères, est chargé en outre, par intérim, du ministère des finances, et M. le général Garcia prend le portefeuille de la guerre. Tous les ministres sortants ont été appelés à de hautes fonctions administratives.

M. le général Almonte, grand-maréchal du palais, remplace, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire auprès du gouvernement français, M. Hidalgo, qui est nommé conseiller d'Etat. Le général Almonte est en outre chargé d'une mission spéciale de l'empereur Maximilien pour l'empereur Napoléon.

Les informations varient tout à fait sur les nouvelles rapportées par le baron Saillard, revenu de Mexico. Il ne paraît pas contestable, dit le correspondant de l'*Indépendance belge*, que ce diplomate n'ait été l'intermédiaire d'une négociation qui a abouti entre l'empereur des Français et l'empereur Maximilien pour le rapatriement successif de nos troupes. Mais il m'est affirmé en même temps que l'empereur Maximilien, tout en consentant à l'accomplissement de ces mesures inévitables, n'a pas laissé ignorer l'impression pénible qu'elles lui causaient et la démoralisation profonde qui en serait la conséquence dans tout le Mexique.

Le *Moniteur* mentionnait hier, dans ses nouvelles du Mexique, une rencontre qui aurait eu lieu au-dessus de Parras entre le chef mexicain Vicza et le commandant de Brian, du régiment mexicain, et sur laquelle, au départ du courrier, le maréchal Bazaine n'avait encore aucun détail. Des avis reçus de Matamoros, en date du 10 mars, nous apprennent que le commandant de Brian a été tué dans ce combat. Le général Douay, assiégé dans l'église de Parras, a pu, ajoute la dépêche, résister à l'ennemi jusqu'à ce que des secours lui eussent été envoyés.

Les enrôlements pour la légion des volontaires du Mexique, dit la *Nouvelle Presse libre*, de Vienne, du 5 avril, ont commencé hier dans toutes les provinces de l'Autriche et se continueront jusqu'à la fin d'avril; les mille hommes enrôlés ce printemps, devront se mettre en route le 8 mai pour le Mexique.

L'*Opinion nationale* vient de recevoir un second avertissement ainsi conçu:

« Le ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,

» Vu l'article inséré dans le numéro du 8 avril de l'*Opinion nationale*, signé Labbé, commençant par ces mots: « C'est dans huit jours, » et finissant par ceux-ci: « Au nom du salut public, » article dans lequel l'auteur déclare que « la France a fait pendant quinze années crédit au gouvernement; »

» Qu'aujourd'hui elle réclame sa dette, c'est-à-dire la liberté; qu'il faut faire disparaître la contradiction qui existe entre la Constitution, qui proclame toutes les libertés, et les lois qui les suppriment au nom du salut public; »

» Considérant que de telles allégations constituent une attaque violente contre la Constitution établie par le libre suffrage du peuple;

» Considérant qu'elles dénaturent et calomnient nos institutions politiques et les lois de l'Etat;

» Considérant que se livrer à des imputations aussi mensongères au moment où va s'ouvrir un scrutin, c'est exercer une violence et tenter une surprise contre la liberté et la bonne foi des électeurs;

Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852 sur la presse;

» Arrête:

» Art. 1^{er}. Un second avertissement est donné au journal l'*Opinion nationale* dans la personne de M. A. Fouray, gérant du journal, et dans celle de M. J. Labbé, signataire de l'article.

» Art. 2. Le préfet de police, chargé de l'administration générale de la sûreté publique, assurera l'exécution du présent arrêté.

» Paris, le 8 avril 1866, etc. »

Une instruction adressée le 27 février 1866, par S. Exc. le maréchal ministre de la guerre, à toutes les autorités militaires, porte ce qui suit:

Des difficultés se sont élevées au sujet de l'application de l'article 11 de la loi du 26 avril 1855, aux termes duquel la durée des engagements doit être réglée de manière que les militaires ne soient pas maintenus sous les drapeaux après l'âge de 47 ans.

Afin de lever toute incertitude à cet égard, les corps de troupes se conformeront, à l'avenir, aux dispositions suivantes, qui fixent l'interprétation à donner à cet article.

Les militaires comptant moins de 25 ans de service pourront toujours être admis à se rengager, lors même qu'ils seraient âgés de plus de 47 ans ou que leur rengagement devrait avoir pour effet de les maintenir sous les drapeaux au-delà de cet âge.

Dans ce dernier cas, la durée de leur rengagement devra être réglée de manière qu'ils ne soient maintenus que pendant le temps nécessaire pour leur permettre d'acquiescer des droits à la pension de retraite.

Les militaires comptant 25 ans de service ne pourront être admis à se rengager que si l'acte qu'ils souscrivent ne doit pas avoir pour effet de les maintenir sous les drapeaux après l'âge de 47 ans.

A cette occasion, le ministre rappelle que, d'après la loi du 24 juillet 1860, les rengagements, dont la loi du 26 avril 1855 avait fixé

Pont mise dans la crainte d'être surpris ici: alors ils auraient à dire qu'ils sont à boire dans un honnête cabaret. Mais un étranger, ils ne le souffriraient pas.

— Eh bien, où faut-il aller!

— Puisque vous voulez absolument tenter l'affaire, il y va de votre vie, je vous en préviens, je vais vous mettre tout de suite à moitié route, il n'y aura plus à reculer après. Ecoutez-moi bien, et faites tout ce que je vous dirai. Nous allons aller jusqu'à la porte du quartier; là, je vous montrerai un endroit où vous vous cacherez; je reviendrai ici pour surveiller le dehors, puis je retournerai de temps en temps pour écouter si le chef dort. Une fois ça, j'entrerais dans le quartier, j'irai prévenir la dame, ensuite je viendrai vous chercher, vous me suivrez sans faire le moindre bruit. Le quartier passé, nous baisserons le pont, je n'en suis pas capable toute seule; je vous montrerai comment faire. Maintenant pas un mot: le chef n'est pas mauvais, surtout depuis que la dame est ici; il l'écoute et lui obéit souvent; mais pour la laisser partir, c'est une autre affaire. Prenez garde! s'il s'éveille, tout est perdu.

George fit un signe d'assentiment avec la tête, et, écartant un pan de son habit, montra à Thérèse la crosse de ses pistolets.

— Bah! fit-elle, il en a bien d'autres, lui. Enfin, ça peut être utile. Suivez-moi.

Ce disant, elle passa dans la ruelle du lit, ouvrit une petite porte assez bien dissimulée, et descendit par une échelle dans une cave qui contenait des barriques, des cases pleines de bouteilles, une provision de bois à brûler, enfin tous les objets qu'on relève habituellement en pareil lieu. A l'extrémité de la cave, se trouvait un tronc d'arbre debout contre la muraille: il était à moitié fendu, haut de six à sept pieds seulement, mais si gros et si noueux, qu'il semblait avoir été abandonné, de guerre lasse, par le bûcheron; des coins étaient encore engagés dans la fente, les efforts réunis de plusieurs hommes devaient être nécessaires pour le faire bouger de place. Cependant Thérèse, ayant pris une barre de fer, exerça une pesée entre le mur et le tronc d'arbre; aussitôt celui-ci tourna sur un gond, sans bruit, sans effort apparent, et laissa voir dans la muraille une fissure assez large pour livrer passage à un homme. Thérèse prit George par la main, lui fit faire deux pas en avant, puis le tronc d'arbre, roulant de nouveau sur son gond, reprit sa place première. Ils se trouvèrent alors dans une galerie de carrière, fort étroite d'abord, mais qui s'élargissait

à mesure qu'ils avançaient: les parois et la voûte étaient en pierre crayeuse, le sol couvert d'une couche de pierre broyée ne résonnait pas sous le pied; une lumière faible, mais suffisante pour qu'on pût se diriger, arrivait d'une longue distance en avant. Lorsqu'ils eurent fait environ cinquante pas, la galerie devint subitement fort étroite: puis se présenta un pont en bois. Thérèse arrêta George, et lui dit à voix basse:

— Tenez, monsieur, nous voilà à la bascule; il faut que je vous dise ce que c'est, afin que vous sachiez vous en tirer tout seul, s'il m'arrivait malheur; ils ont creusé là-dessous un trou très-profond et plein d'eau; des cinq madriers qui le recouvrent il n'y en a qu'un de solide, c'est le dernier à gauche, les quatre autres font bascule quand on arrive au bout; ainsi, remarquez-le bien, c'est celui de gauche qu'il faut prendre en allant au quartier: mais ce n'est pas tout, après avoir traversé cette première bascule, nous allons en trouver une autre à deux pas plus loin; celle-là, au contraire, n'a de solide que le madrier le plus à droite; ainsi, à gauche d'abord, à droite ensuite; autrement vous seriez sûr d'aller boire votre dernière gorgée à la tasse du gabelou, comme ils disent.

Au-delà de ces deux passages la galerie redevenait large, elle était à demi éclairée par des lampes dont la lumière tremblotante rendait la forme des objets indécise; dans les anfractuosités des parois brillaient quelques parcelles de mica, on eût dit les yeux de génies invisibles; des gouttes d'eau suspendues à la voûte s'en détachaient de temps en temps et tombaient sur le sol en produisant un bruit faible et lugubre; ça et là voletaient des chauves-souris, on les entendait plutôt qu'on ne les voyait: elles rasaient le visage et y envoyaient des bouffées d'air humide; tout était obscur, vague et mystérieux. George n'avait pas peur, mais il se sentait gagné par un saisissement semblable à celui qu'on éprouve en se plongeant subitement dans une eau glacée.

Après cinq minutes de marche, ils arrivèrent à un endroit où la galerie faisait un coude; Thérèse se retourna, mit un doigt sur sa bouche, puis arrêtant George, lui montra à quelques pas plus loin une forte barrière à claire-voie fermant la galerie; au-delà on entrevoyait un lieu beaucoup mieux éclairé.

— Voilà le quartier, dit-elle à voix très-basse; mettez-vous derrière ces grands ballots de laine. Tenez, c'est justement ce qu'ils ont rapporté il y a huit jours, la dernière fois que mon pauvre homme

le minimum à 3 ans, peuvent maintenant être contractés pour une durée de 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ans.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On assure que M. Thiers doit prononcer un grand discours dans la discussion de la loi relative à la marine marchande. Ce discours, dont l'honorable député de la Seine s'occupe depuis quelque temps, serait une nouvelle protestation contre les abus de la liberté commerciale, dans son application aux intérêts maritimes de notre pays. C'est M. Rouher qui répondra à M. Thiers.

— On assure, dit le *Bulletin de Paris*, que les soldats français qui devaient partir de Rome dans le courant d'avril, ne s'embarqueront qu'au mois de juin.

— Mardi, vers quatre heures du soir, dit l'*Echo de la frontière*, de Valenciennes, un violent orage a éclaté sur le territoire de Clary, qui a été inondé en un instant par une pluie torrentielle accompagnée de grêlons.

Tout-à-coup, la foudre tomba sur un moulin appartenant au sieur Pierre Leduc. Après avoir fracassé l'une des ailes de ce moulin, qui est situé entre Clary et Montigny, le fluide électrique parcourut l'intérieur, où il causa encore quelques dégâts assez considérables, puis il alla frapper le sieur Jean-Baptiste Hennino, âgé de trente-cinq ans, cultivateur à Montigny, qui avait cherché non loin de là un abri contre la grêle. Cet homme fut renversé la face contre terre, et toute la partie postérieure du corps se trouva dépouillée de ses vêtements, depuis les pieds jusqu'à la tête.

Quelques personnes accourues au secours d'Hennino, le transportèrent dans une maison voisine, où, grâce aux soins qui lui furent prodigués par M. Robert, médecin à Ligny, il ne tarda pas à recouvrer l'usage de ses sens.

— Le magnifique établissement de *Sainte-Germaine*, à Toulouse, a été dévoré par un immense incendie. Le sinistre, dit l'*Aigle*, de Toulouse, a pris tout-à-coup les plus vastes proportions. La maison tout entière a été enveloppée par les flammes qui, poussées par le vent du sud, ont pu se communiquer à quelques maisons voisines, où les dégâts ont été considérables.

Le feu trouvant un aliment dans les magasins de *Sainte-Germaine*, il n'a guère été possible de le maîtriser, et l'on a dû se borner à préserver les maisons attenantes ou voisines déjà atteintes par l'incendie.

Les pertes sont immenses, incalculables; la maison de *Sainte-Germaine* est complètement détruite.

La cause de ce sinistre, qui a acquis des développements considérables, est attribuée à une explosion de gaz.

— On écrit de Wiltz, le 5 avril, à l'*Echo du Luxembourg* :

« Toute la contrée est dans la désolation. Le choléra exerce les plus cruels ravages à Diekirch et dans les villages environnants.

» De dimanche soir à mercredi matin, le chiffre des décès s'élevait à plus de cent, et cela sur une population d'environ deux mille âmes.

» Tous les moyens employés pour combattre le fléau sont impuissants. Pour purifier l'air, on allume de grands feux dans les rues, on inonde les maisons d'eau saturée de chlorure de chaux. Rien n'y fait. La démoralisation est au comble; tout le monde fuit.

» Il paraît que cette terrible maladie, qui a pris naissance à Clémenci, près d'Arlon, a été importée là par un ouvrier venu de Paris. De là elle s'est dirigée vers Mamer, Elch, Dommeldange, Weimerskirch, Luxembourg et Diekirch, en suivant les bas-fonds et les cours d'eau. »

— On écrit d'Athènes, le 30 mars, qu'un violent tremblement de terre a été ressenti à Auloua. Deux cents maisons auraient été détruites et soixante personnes tuées.

— Le paquebot *Nyanza*, arrivé à Marseille le 10 avril, apporte les nouvelles suivantes :

Pondichéry, 11 mars. — Les sésames continuent à manquer partout. Les craintes sur les récoltes de mai redoublent à cause de la sécheresse. Les cotons commencent à arriver.

Ponang, le 10 mars. — Le *Charles-Jules*, de Marseille, s'est complètement perdu près les îles Canaries. L'équipage a été sauvé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 10 avril, 10 h. matin.

Une crue se manifeste sur la Loire. On présume que le maximum sera de 1^m 90 à Orléans, et qu'il aura lieu le 11, vers 6 heures du soir. Aucune crue importante ne s'annonce quant à présent sur le Cher ni sur la Vienne. Le Cher est à 1^m 65 à Saint-Aignan, stationnaire.

La Loire est à 1^m 08 à Orléans, en baisse.

Un décret impérial, en date du 7 avril 1866, autorise à porter, suspendues à un ruban, les palmes d'or ou d'argent, insignes universitaires des officiers de l'instruction publique et des officiers d'académie. D'après les décrets antérieurs ces insignes devaient être brodés sur le costume officiel; mais, ainsi que l'expose S. Exc. M. Duruy dans un rapport à l'Empereur, les instituteurs qui forment la classe la plus

nombreuse des fonctionnaires de l'Université n'ayant pas de costume officiel, et beaucoup de personnes étrangères au corps enseignant, mais ayant rendu des services à l'instruction publique, se trouvant dans le même cas, ne pouvaient porter les palmes universitaires qu'ils avaient mérités. Désormais il n'en sera plus ainsi, et un instituteur de village pourra se parer de ces insignes que le ministre de l'instruction publique s'honore lui-même de porter, comme les maréchaux de France portent la médaille militaire, conférée aux simples soldats.

Le *Moniteur* du 6 avril renferme un décret ordonnant le dénombrement de la population. Voici les principales dispositions de ce décret :

« Art. 1^{er}. Il sera procédé au dénombrement de la population par les soins des maires dans le cours de la présente année.

» Art. 2. Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette de l'impôt ou à l'application de la loi sur l'organisation municipale, les catégories suivantes :

- » Corps de troupes de terre et de mer ;
- » Maisons centrales de force et de correction ;
- » Maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles de jeunes détenus ;
- » Maisons d'arrêt, de justice et de correction ;
- » Bagnes ;
- » Dépôts de mendicité ;
- » Asiles d'aliénés ;
- » Hospices ;
- » Lycées impériaux et collèges communaux ;
- » Ecoles spéciales ;
- » Séminaires ;
- » Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat ;
- » Communautés religieuses ;
- » Réfugiés à la solde de l'Etat ;
- » Marins du commerce absents pour les voyages de long cours. »

Le conseil municipal du Mans s'est prononcé pour l'exploitation en commun du théâtre, par les villes du Mans et de Rennes. Le privilège, pour la troupe d'opéra et la troupe de drame et comédie, sera donné à un seul directeur. La saison théâtrale durera dix mois répartis d'une manière égale, au sort et à tour de rôle, entre les deux villes.

Une lettre écrite de Mexico à une personne de la ville du Mans, qui veut bien la communiquer, annonce que le navire, ramenant en France les restes mortels de M. Langlais, est parti de la Vera-Cruz le 13 mars. Ce navire est attendu le 9 ou le 10 à St-Nazaire. M. Langlais fils accompagne le corps de son père, qui sera transporté, après son arrivée, à Saint-Denis-d'Anjou, où il sera inhumé.

96 chevaux sont inscrits pour prendre part aux courses de Caen; 61 chevaux courent dans la première journée et 35 dans la seconde.

Les courses de Savenay auront lieu cette année le 1^{er} juillet.

Le *Journal de Vitry* nous apprend que les courses de Redon auront lieu le 2 septembre.

Nous trouvons dans le journal la *Vigne*, les renseignements qui suivent sur les falsifications que certains industriels font subir au café et même à la chicorée :

« Si on se bornait au caramel et à la chicorée, les consommateurs n'auraient pas à se plaindre; mais la chicorée elle-même a été dénaturée par des substances dont la liste est vraiment digne d'attention ;

» On a rencontré dans le commerce, pour du café-chicorée :

- » 1^o Mélange de pain torréfié et de marc de café ;
- » 2^o Poussière de chicorée, sable, brique pilée et ocre rouge ;
- » 3^o Chicorée et noir d'os épuisé ;
- » 4^o Chicorée et débris de vermicelle colorés ;
- » 5^o Poudre de chicorée torréfiée avec de la graisse, des beurres vieillis, et colorée avec du rouge de Prusse ;
- » 6^o Chicorée, terre, glands de chêne et déchets de betteraves torréfiés ;
- » 7^o Trognons de choux torréfiés et foie de cheval grillé, etc.

» Comme le café moulu renferme bien souvent de la chicorée, voici comment on reconnaît la présence de cette dernière matière :

» Prenez une éprouvette ou un verre à champagne plein d'eau, versez à la surface du liquide le café moulu.

» Si le café est pur, l'huile qui entoure les fragments le préservera du contact de l'eau; il ne se mouillera pas et surnagera du liquide, dont la limpidité ne sera pas troublée.

» S'il est additionné de chicorée, celle-ci, dépourvue de matière huileuse, se mouillera, se précipitera au fond du vase, en colorant en jaune tout le liquide. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 11 avril. — Au Sénat s'ouvre la discussion sur la pétition de M. Degouve-Denuncques, demandant une modification de la constitution relativement au droit de pétition. M. Delangle demandait la question préalable avant le rapport. Une vive discussion s'est engagée. M. de La Guéronnière a lu un rapport

reparut marchant à pas de loup. Sur un signe d'elle, George à son tour entra dans le quartier. C'était un local assez vaste, d'une forme circulaire, et, comme la galerie d'entrée, creusé dans la masse vive de la pierre; à la voûte pendait une douille en fer dans laquelle était fichée une grosse torche de résine. La lumière répandue par ce grossier flambeau permettait de distinguer trois barrières semblables à celle que George venait de franchir, elles fermaient autant de galeries ténébreuses. Une autre galerie, non fermée, s'ouvrait au fond du quartier. Entre les barrières, dans la profondeur des parois, avaient été creusées des espèces de cellules qui contenaient un lit et des meubles de diverses formes. L'une d'elles, un peu plus grande que les autres, contenait des armes. Thérèse la montra du doigt en lançant à George un coup d'œil significatif. Il comprit que c'était la cellule du chef. On pouvait effectivement voir, au fond, sur un lit, et à moitié dans l'ombre, un homme couché tout habillé et paraissant dormir.

— C'est lui! murmura Thérèse. George fit un signe de tête. Ils traversèrent le quartier et s'engagèrent dans la galerie du fond. A vingt toises de distance environ, la route était coupée par une excavation profonde

sur le bord de laquelle un madrier s'élevait verticalement du sol à la voûte; il était maintenu dans cette position par une corde passée dans deux boucles de fer, l'une à la voûte, l'autre dans une des parois à hauteur d'homme. Pour abaisser cette espèce de pont-levis, il fallait lâcher la corde et la laisser filer dans les boucles, en retenant fortement, jusqu'à ce que l'extrémité du madrier posât sur l'autre bord de l'excavation. George examina un instant, puis, sans attendre toutes les explications que lui donnait Thérèse, il détacha la corde et conduisit l'opération à bonne fin.

Quelques secondes après, il serrait dans ses bras Mme de la Blairie, qui lui était apparue au-delà du pont. La pauvre femme, suffoquée par l'émotion, ne pouvait prononcer une parole; elle se soutenait en s'appuyant à mains jointes sur l'épaule de George: les larmes inondaient son visage où brillait cependant une joie mal assurée.

« Cher George! dit-elle à la fin, mon mari?... ma fille?... » George lui répondit sans en demander plus long, son cœur comprenait si bien. Mais ce n'était point assez, Mme de la Blairie répondait encore: « Mon mari? ma fille?... » et George

répondait de nouveau. « Ah ça! interrompit Thérèse: en voilà bien assez; faites excuse, monsieur et madame, mais vous finirez par éveiller le chef: le plus difficile n'est pas fait: à cette heure faut sortir d'ici. — Attendez, dit Mme de la Blairie, j'ai quelque chose à prendre. Venez, George, que je vous montre ma maison. »

A deux pas de là, se trouvait une cellule éclairée par une petite lampe et meublée avec une certaine recherche; on y avait accumulé des objets de quelque prix, mais sans choix, sans harmonie; ils faisaient, par leur assemblage, les disparates les plus choquantes.

« Voyez, reprit Mme de la Blairie, quel mal ils se sont donné pour monter cette boutique de curiosités; je ne leur ai jamais montré de préférence pour aucune de ces choses; elles m'étaient toutes également odieuses, puisqu'elles sont le produit du vol, de sorte qu'ils ont été livrés à leur goût, qui n'est pas des meilleurs. Mais quant à l'intention, elle était bonne. Sauf en un point, hélas! le plus essentiel, ils ont toujours cherché à me bien traiter. »

(La suite au prochain numéro.)

proposant l'ordre du jour. Le Sénat a adopté la question préalable.

Berlin, 10 avril. — Demain, des négociants remettront au roi une adresse exprimant l'espoir et le désir que le conflit austro-prussien sera bientôt clos d'une manière pacifique.

La Gazette de la Croix est persuadée que la Prusse repoussera la demande de l'Autriche relativement au désarmement.

Bruxelles, 10 avril. — L'Indépendance belge publie une dépêche de Berlin le 10, disant :

« L'Autriche ne combattra pas le principe de la réunion du parlement. Elle réclamera tous Etats autrichiens, et repoussera la demande de la Prusse tendant à concentrer dans les mains de cette puissance les contingents des Etats de l'Allemagne du Nord. »
Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

Les tendances pessimistes ont dominé encore cette semaine. Cependant le 3 0/0 a fait la meilleure contenance possible; demandé à 67-68, il s'avance à 67-72 et 67-77 1/2, puis recule successivement, pour clôturer à 67-73. — Le 5 0/0 Italien est toujours hésitant; après avoir oscillé de 56-95 à 56-80, il finit à 96-70, le Mobilier, fortement éprouvé à 642-73, et le Mobilier espagnol à 520.

Les obligations Mexicaines, sur lesquelles il a été détaché un coupon de 15 fr., avaient été, comme toutes les autres valeurs, affectées dans leurs prix, mais les bonnes nouvelles publiées par le Moniteur, au point de vue des mesures efficaces qui ont été prises d'un commun accord avec le gouvernement de l'empereur Maximilien pour assurer le service des intérêts, ont suffi pour provoquer une réaction

très-sensible. C'est ainsi qu'elles sont revenues dans l'espace de deux bourses de 265 à 295 75.

On s'occupe beaucoup à la Bourse de la reconstitution de la Société de la ligne d'Italie par le Simplon. Les actions et les obligations, qui avaient subi une assez forte dépréciation, sont recherchées en ce moment. En effet les porteurs de ces titres sont privilégiés dans une nouvelle souscription que la Compagnie de reconstitution ouvre le 12 de ce mois au siège de la Société, rue Taitbout, 66, et à la Banque Franco-Suisse, rue Ménars, 9.

Cette souscription résolue à l'unanimité par huit cents porteurs de titres réunis en assemblée générale, le 16 mars, est de seize millions. Les actionnaires ne sont admis, concurremment avec les obligataires, que dans les premiers douze millions, les quatre derniers millions étant répartis au prorata entre les obligataires en retard, et le tout sans aucune participation du public.

L'obligataire devra verser 100 francs avec son titre ancien, dont 20 en souscrivant; 20 autres fr. pourront être appelés avant l'adjudication par le conseil d'administration.

L'actionnaire libéré devra verser 140 fr. avec son titre, 20 fr. en souscrivant, les autres conditions sont les mêmes que pour les obligataires.

La ligne d'Italie doit jouir des avantages réservés aux lignes ferrées françaises; elle dessert le centre de la France, la Suisse et le nord de l'Italie et vient raccorder toutes les grandes lignes qui, de ce point central, se dirigent d'un côté vers Paris et le chemin du Nord, de l'autre vers Turin, Florence, Milan, Rome et Naples. Ce n'est certainement ni le Sam Gothard, ni le mont Cenis qui peuvent changer les affluents du Simplon et il suffit de regarder la carte pour s'en convaincre. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

Présentement

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Petit-Pré,

Comprenant chambre basse, chambre haute, grenier et cave.

S'adresser à M^e V^e GALLET, sage-femme, place Saint-Pierre, Saumur, ou à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (103)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1866,

MAISON

Fraichement restaurée, Rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (62)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON, avec cuisine, salon, chambres, jardin, écurie et remise, située rue du Champ-de-Foire, avec issue sur le Champ-de-Foire.

S'adresser à M. COMMEAU, rue Haute-Saint-Pierre. (80)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UN APPARTEMENT COMPLET

AU 1^{er} ÉTAGE,

Comprenant cinq pièces, caves, greniers, remise et écurie;

UN SECOND APPARTEMENT

AU 2^e ÉTAGE,

Comprenant la même quantité de pièces.

Tous deux à Saumur, rue d'Orléans, n^o 99.

S'adresser à M. LECHAT fils, Saumur. (93)

A LOUER

Présentement,

UN JOLI PIED-A-TERRÉ

Rue Cendrière, n^o 6,

Ainsi composé: Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau.

Au 1^{er} étage, chambre à cheminée sur la rue;

Chambre à cheminée sur la cour; Au 2^e étage, chambre et cabinet à côté; grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n^o 8.

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

REMISE

Rue du Temple, 25.

S'adresser à M. BINEAU.

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. le baron de Fritsch.

S'adresser à M^{lle} TESSIÉ. (415)

M. JAMIN

Jardinier Fleuriste et Pépiniériste,

Diplômé par la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, et par le Comice horticole de cette même ville,

A l'honneur de prévenir MM. les propriétaires, qu'il vient de se rendre acquéreur de la plantation de M. Peray, jardinier, rue de la Chouetterie, 26, à Saumur, et qu'il se chargera de tout ce qui concerne son métier: plantation de jardins fruitiers et d'agrément, etc.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, pourront compter sur ses soins et son zèle à les satisfaire sous tous les rapports. (75)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Un jeune homme, habitué au commerce, désirerait utiliser quelques heures de loisir dont il peut disposer tous les jours. S'adresser au bureau du journal.

POUR 5 FRANCS ON DONNE

une boîte de papier à lettres, premier choix, **timbré en couleur**, et un cent d'enveloppes,

A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

A CÉDER

Pour entrer en jouissance de suite,

L'ÉTABLISSEMENT DES EAUX

DE

JOUANNETTE

Commune de Martigné-Briand.

S'adresser, pour traiter, à Saumur, à M. Charles BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, et à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de Bordeaux, n^o 18.

LE MEILLEUR AMIDON ET LE MEILLEUR MARCHÉ

est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

Vient de paraître :

HISTOIRES

DU

VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

NOUVELLE SOUSCRIPTION
Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,
Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8^o, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 AVRIL.			BOURSE DU 11 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 50	»	»	67 60	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	97 50	»	»	97 50	»	»
Obligations du Trésor.	455	»	»	455	»	»
Banque de France.	3500	»	»	3500	»	»
Crédit Foncier (estamp.).	1265	»	»	1280	»	»
Crédit Foncier colonial.	615	»	»	615	»	»
Crédit Agricole.	627 50	»	»	627 50	»	»
Crédit industriel.	655	»	»	660	»	»
Crédit Mobilier.	590	»	»	600	»	»
Comptoir d'esc. de Paris.	832 50	»	»	835	»	»
Orléans (estampillé).	827 50	»	»	820	»	»
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1115	»	»	1105	»	»
Est.	530	»	»	532 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	867 50	»	»	860	»	»
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	545	»	»	540	»	»
Ouest.	542 50	»	»	537 50	»	»
C ^e Parisienne du Gaz.	1495	»	»	1500	»	»
Canal de Suez.	410	»	»	410	»	»
Transatlantiques.	482 50	»	»	480	»	»
Emprunt Italien 5 0/0.	56 50	»	»	56 45	»	»
Autrichiens.	375	»	»	375	»	»
Sud-Autrich.-Lombards.	390	»	»	385	»	»
Victor-Emmanuel.	103	»	»	100	»	»
Romains.	81 75	»	»	82	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	310	»	»	320	»	»
Saragosse.	197 50	»	»	192	»	»
Séville-Xérès-Séville.	40	»	»	41	»	»
Nord-Espagne.	148	»	»	145	»	»
Compagnie immobilière.	455	»	»	435	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	314 25	»	»	315	»	»
Orléans.	307	»	»	305 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	305	»	»	304	»	»
Ouest.	304 50	»	»	303 50	»	»
Midi.	304	»	»	303	»	»
Est.	307	»	»	307 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.